

Renouvellement de passeport

Une pré-demande sur le site gouvernemental **ANTS**

- Le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois, ressemblante et non découpée
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- **Un timbre fiscal d'un montant de :**
 - 86 euros pour une personne majeure
 - 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
 - 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans
- Le passeport à renouveler (original + photocopie)
 - **En cas de vol :** la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
 - **En cas de perte :** la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier en mairie)
- **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé :** une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- **Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé et que vous ne disposez pas de Carte nationale d'Identité valide (périmée depuis plus de 5 ans) :** un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé**
- Preuve du changement d'état civil le cas échéant (copie d'acte de mariage, de naissance etc...)

Pour un mineur, il faudra fournir également :

- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)
- Le jugement de divorce ou séparation en cas de double adresse

UNE PRISE DE RENDEZ-VOUS EST OBLIGATOIRE SUR LE SITE : rendezvousonline.fr



La présence du mineur est obligatoire

Tout dossier incomplet entrainera une annulation du rendez-vous